

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	SCIENCES - TECHNOLOGIES - SANTE					M2
Mention :	Nutrition et Sciences des Aliments					
Parcours :	Alimentation, Agro-Alimentaire, Développement Durable (A3DD)					
Volume horaire étudiant :	60 h	190 h	0 h	0 h	5-6 mois	413 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Mickaël RIALLAND Maître de conférences ☎ 03.80.39.63.14 mickael.rialland@u-bourgogne.fr et Charles THOMAS Maître de conférences ☎ 03.80.39.63.19 Charles.thomas@u-bourgogne.fr	<p style="text-align: center;">Scolarité</p> scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr Secrétariat Pédagogique Yamina AIT TAGADIRT ☎ 03.80.39.50.32 Nathalie THOMAS ☎ 03.80.39.37.34 secretariat.msavan@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, 6 Boulevard Gabriel – 21000 DIJON

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Produire des aliments de façon durable et soutenable à l'échelle mondiale est l'enjeu auquel devra faire face le secteur agro-alimentaire (AA) dans les décennies à venir.

Il s'agit donc pour le secteur AA de prendre en compte dans sa stratégie de développement les préoccupations nutritionnelles, sociales, environnementales et économiques relatives à l'alimentation dans un système globalisé. La mise en œuvre d'une telle démarche peut être un facteur de différenciation au sein du secteur, mais aussi une source de création de valeurs et d'amélioration de la performance, une source d'innovation et de renouvellement de stratégie, une source de mobilisation et d'implication des salariés et enfin, un facteur d'attractivité pour les consommateurs, de renforcement d'image et de confiance.

Ainsi, les organisations et industries du secteur agro-alimentaire intègrent dorénavant dans leurs préoccupations les questions relatives au développement durable sous la déclinaison de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Pour mettre en œuvre cette stratégie de développement, source d'innovations technologiques et sociales, les entreprises agro-alimentaires recherchent des compétences spécifiques et transversales inhérentes aux dimensions environnementale, sociale, juridique, éthique de la RSE.

Ce Master en alternance vise à former des cadres spécialisés dans la démarche de développement durable appliqué aux organisations et industries agro-alimentaires. Cette formation pluridisciplinaire (sciences humaines et du vivant, économie, droit) permet 1) d'acquérir les connaissances théoriques sur les enjeux et les fondements du développement durable dans le secteur agro-alimentaire et 2) de maîtriser la méthodologie et les outils opérationnels nécessaires à la mise en œuvre, la gestion de projets en RSE.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les organisations et industries agro-alimentaires appartiennent à un secteur d'activité à fort potentiel d'emplois et leurs politiques volontaristes ou réglementaires en matière de développement durable nécessitent un accompagnement par des experts de cette démarche.

Les structures agro-alimentaires concernées sont : les industries et entreprises agro-alimentaires, les cabinets d'audit et de certification, les cabinets d'ingénierie sociétale et environnementale, la grande distribution, la restauration collective, les organismes interprofessionnels (ANIA, BIBV...), les coopératives, les organismes publics (DRAAF, ADEME, ANSES...), les collectivités locales et les organisations non gouvernementales.

Les fonctions accessibles sont :

- chargé(e) de mission en développement durable
- formateur(trice) développement durable
- responsable en charge d'une démarche RSE
- auditeur(trice) RSE
- chargé(e) de certification
- chargé(e) de communication en développement durable

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Cette formation de deuxième cycle universitaire comprend une 1^{ère} année de Master Nutrition et Sciences des Aliments et une seconde année de spécialisation. L'année de Master 1 permet de renforcer les bases scientifiques sur la nutrition, l'alimentation et les procédés alimentaires et pose les fondements du développement durable et de l'assurance qualité. Par ailleurs, cette année de formation sensibilise les étudiants à l'économie de l'entreprise, le marketing et la comptabilité.

La spécialité Master 2 Alimentation, Agro-Alimentaire et Développement Durable (A3DD) de la mention Nutrition et Sciences des Aliments s'appuie sur cette 1^{ère} année de formation en Master et apporte aux étudiants des compétences analytiques et opérationnelles complémentaires appliquées à la démarche de développement durable dans le secteur agro-alimentaire.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Cette formation de Master 2 Alimentation, Agro-Alimentaire et Développement Durable (A3DD) par ses enseignements s'attache à transmettre aux futurs diplômés un socle de connaissances théoriques et des compétences spécifiques indispensables aux fonctions relatives au développement durable dans le secteur agro-alimentaire :

Compétences transversales :

- gérer un projet
- analyse et résolution de problèmes en s'appuyant sur les connaissances théoriques acquises
- connaissance de la structuration et des différentes parties prenantes du secteur agro-alimentaire
- capacité à interagir avec des interlocuteurs divers et à trouver la personne ressource
- aide à la décision et à l'orientation stratégique
- communication interne et externe sur les démarches de développement durable et RSE

Compétences opérationnelles :

- aptitude à mobiliser et à appliquer les connaissances acquises (ISO 26000, ISO14001,...)
- rédaction de rapports Responsabilité Sociétale des Entreprises et Global Reporting Initiative
- gestion d'audit et de certification
- cycle de vie

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

- Les étudiants admis l'année précédente en M1 NSA à l'uB et qui auront émis dans leur projet professionnel et de poursuite d'études le souhait de poursuivre en M2 A3DD seront admis sans sélection s'ils réussissent leur M1.
- Pour tous les étudiants provenant d'une autre mention de M1, d'une autre formation et/ou d'un autre établissement : **ADMISSION SÉLECTIVE SUR DOSSIER**. Pour être admis à suivre la formation, dans la limite de la capacité d'accueil et après étude de leur cursus antérieur, les candidat(e)s doivent être titulaires d'une 1re année de master ou d'un diplôme de 2^e cycle de l'enseignement supérieur équivalent, dans les domaines de la biologie, de la santé ou de l'alimentation. Toute autre formation ou domaine d'origine fera l'objet d'une étude approfondie. La condition minimale d'admission est l'équivalence de 240 crédits (ECTS) obtenus dans l'un des domaines concernés.

Lien vers les modalités de candidature :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarité/inscriptions/inscription-m2.html>

- Les candidat(e)s non titulaires du diplôme requis pourront faire appel à la validation des acquis pour l'admission.

Les étudiants étrangers qui ne disposent pas de l'un des diplômes français requis pour l'accès à la formation devront impérativement constituer un dossier auprès du service des Relations Internationales (voir calendrier et date limite de dépôt de dossier sur la page web ub-link relative à ce service : rubrique « Etudiants internationaux » et « Venir à l'UB à titre individuel »), même s'ils sont en cours de formation dans le supérieur en France au moment du dépôt de dossier. Les étudiants de nationalité française disposant des diplômes requis ou équivalents, mais obtenus à l'étranger doivent constituer un dossier de validation d'acquis (à retirer à la scolarité centrale ou à la scolarité de l'UFR SVTE en cas d'admission dans la filière).

Les étudiant(e)s salarié(e)s peuvent suivre la formation sur 2 ans, conformément à la réglementation en vigueur.

Formation continue

L'obtention du diplôme en formation continue est accessible :

- aux demandeurs(euses) d'emploi justifiant des prérequis
- dans le cadre d'une reconversion, d'une remise à niveau, ...

L'articulation en UE permet la délivrance d'attestations de suivi de modules ou de séquences.

Formation par contrat de professionnalisation:

La formation est ouverte en contrat de professionnalisation en lien avec le SEFCA (Anne Jorrot-Debeaufort 03.80.39.51.97 ou Hélène Prétet 03.80.39.51.98).

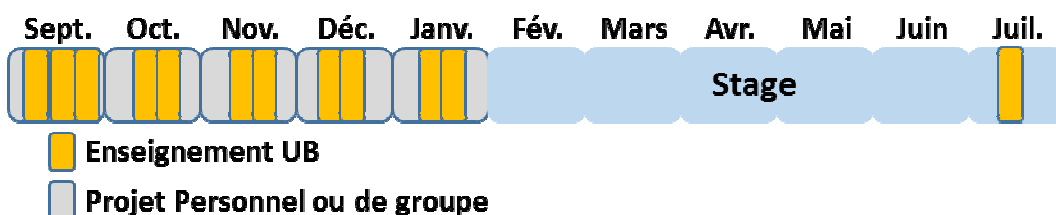
- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme
 - en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
 - en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

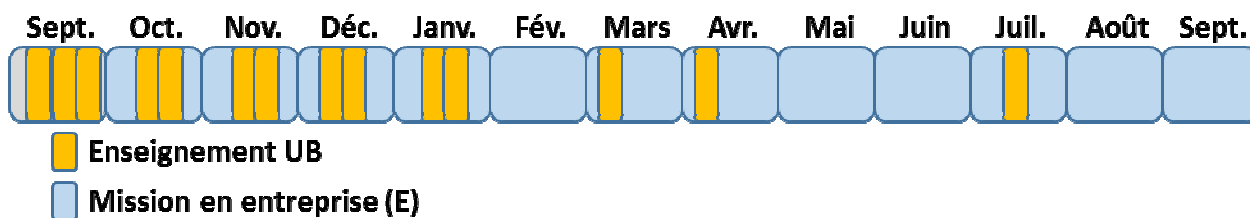
Organisation et descriptif des études :

- Schéma général des parcours possibles :

Le parcours A3DD ouvert à l'alternance peut être suivi en formation initiale ou formation continue-contrat de professionnalisation.

M2 en formation initiale (sous statut étudiant)



M2 en contrat de professionnalisation


■ Tableaux de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 1*	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Management de la qualité	Management de la qualité	40	4		44	6	CT (écrit ou oral) (durée 2h)	CT (écrit ou oral) (durée 2h)	6		6
TOTAL UE		40	4		44	6			6		6

(*) Mutualisation avec le parcours M2 AMAQ de la mention Nutrition et Sciences des Aliments

UE 2*	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)	Gouvernance et RSE										
	Stratégies RSE										
	Outils de pilotage et de reporting RSE		40		40	6	CT (écrit ou oral) (durée 2h)	CT (écrit ou oral) (durée 2h)	6		6
	Notation extra-financière et indices boursiers éthiques										
TOTAL UE			40		40	6			6		6

(*) Mutualisation avec le parcours M2 AMAQ de la mention Nutrition et Sciences des Aliments

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Enjeux économiques politiques et environnementaux	Economie et santé										
	Politiques agricoles et environnementales		40		40	5	CT (écrit ou oral) (durée 2h)	CT (écrit ou oral) (durée 2h)	5		5
	Structuration syst. agro-alimentaire										
TOTAL UE			40		40	5			5		5

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Ethique et Outils opérationnels	RSE appliquée à l'agro-alimentaire		50		50	5	CT (écrit ou oral) (durée 2h)	CT (écrit ou oral) (durée 2h)	5		5
	Bilan carbone et cycle de vie										
	Normes ISO										
	Business Ethics										
	Bien-être Animal										
	Communication et Développement Durable										
Conduite de projet et suivi méthodologique		20	100(#)	120	2	CT écrit ou oral	CT écrit ou oral	2		2	
TOTAL UE			70	100(#)	170	7			7		7

(#) Non comptabilisé dans les heures présentes des étudiants

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Ressources alimentaires, Alimentation et Citoyens	Agro-Ecologie et Ingénierie Ecologique	20(**)	36(**)		56	6	CT (écrit ou oral) (durée 2h)	CT (écrit ou oral) (durée 2h)	6		6
	Nutrition Humaine et épidémiologie nutritionnelle										
	Sociologie de l'Alimentation										
	Droit de l'environnement et Droit à l'Alimentation										
	Innovations sociales										
TOTAL UE		20	36		56	6			6		6

(**) 10 heures de CM mutualisées avec le parcours M2 B2IPME de la mention Biologie Santé

(**) 12 heures de CM (10h) et TD (2h) mutualisées avec le parcours M2 AMAQ de la mention Nutrition et Sciences des Aliments

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	LV 2 (2)					0			0	0	0
	Stage supplémentaire					0			0	0	0

	facultatif (3)										
TOTAL UE											

TOTAL S3	60	190	100(#)	250+ 100(#)	30				30		30
-----------------	----	-----	--------	----------------	----	--	--	--	----	--	----

(#) Non comptabilisé dans les heures présentes des étudiants

SEMESTRE 4

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage	Suivi de stage		63(#)		63(#)	30	Rapport et Soutenance			30	30
	Stage (5 à 6 mois)										
TOTAL UE					63(#)	30				30	30

(#) Non comptabilisé dans les heures présentes des étudiants

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Options facultatives	LV 2 (2)					0			0	0	0
	Stage supplémentaire facultatif (3)					0			0	0	0
TOTAL UE											

TOTAL S4		63(#)		63(#)	30				30	30
-----------------	--	-------	--	-------	-----------	--	--	--	-----------	-----------

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) Il appartient aux étudiants qui choisissent de suivre un enseignement supplémentaire de langues de se renseigner auprès du Centre de Langues de l'université de Bourgogne. Aucune note de LV 2 ne sera intégrée au calcul des résultats du master, ni n'apparaîtra sur le relevé de notes. Le jury se réserve le droit de valoriser éventuellement la note obtenue en LV 2 par des points de jury laissés à son appréciation.

(3) Ce stage facultatif, s'il est envisagé par l'étudiant, devra se dérouler dans une structure différente de celui prévu au semestre 4 (au cours de la même année universitaire) ou porter sur un sujet différent. Il donnera alors lieu obligatoirement à une convention de stage différente, à un compte-rendu supplémentaire, mais qui ne sera ni noté, ni valorisé dans le calcul du master. Le responsable de filière et/ou le directeur de l'UFR se réserve le droit de refuser le stage facultatif sollicité.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/referentiel-commun-etudes-2017-2018.pdf>

UE transversales

Les étudiants ont la possibilité de suivre une UE transversale au S3 et/ou au S4, à condition que cette UE transversale n'ait pas été déjà suivie au cours du cursus à l'uB. Le résultat obtenu lors de l'UE

Mars 2018

transversale confère un gain de point à la moyenne du semestre. A titre dérogatoire par rapport aux modalités générales de l'uB, le gain de point est calculé, par le jury souverain : il sera rajouté 0, 0,1 ou 0,2 point à la moyenne du semestre suivant le résultat obtenu dans l'UE transversale.

● **Sessions d'examen**

Les évaluations des UE1 à UE5 ont lieu à l'issue des enseignements du semestre 3 sous la forme d'un examen terminal. Une session de rattrapage pour les CT est prévue et précisée dans le calendrier universitaire.

L'évaluation de l'UE7 a lieu au semestre 4 sous la forme suivante :

Le stage d'une durée de 5 à 6 mois donne lieu à un rapport écrit et à une soutenance orale devant un jury. Le stage est validé par une note évaluant le rapport écrit, l'appréciation du maître de stage, l'exposé oral et la réponse aux questions. La moyenne de ces notes constitue la note de stage.

ABSENCE AUX EXAMENS :

Les absences lors des examens ont les conséquences suivantes :

- Absence justifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance.

L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continu.

- Absence justifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance (impossibilité de valider l'année de formation)
- Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2).

En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de $CC \geq 12/20$ dans les matières, UE, semestres non validés est automatique.

Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes. En cas d'absence, justifiée ou injustifiée, seule la conséquence de cette absence sera conservée, il ne sera pas fait appel à la note obtenue précédemment.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

